



# Devenir membre de PETALES asbl

## Bulletin d'inscription

Nom : .....

Prénom : .....

et

Nom.....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : .....Localité : .....

Tél.: .....

e-mail : .....

Déclare s'inscrire à l'asbl PETALES (Belgique)  
en qualité de

Membre adhérent :   seul     35 €   minimum  
                                  couple  50 €   minimum

Sympathisant :                   20 €   minimum

## Cotisations

Pour l'année **2010**, le montant des cotisations, approuvé par le Conseil d'Administration est :

Pour les **MEMBRES** (cf art. 6 des statuts) et les **ADHERENTS**, qui, conformément à l'article 7 de nos nouveaux statuts **doivent être PARENTS** au sens de cet article.

Cette cotisation est fixée à 35 € minimum par famille et si possible 50 € pour un couple.

Ce montant est à régler sur le compte de la banque TRIODOS  
**IBAN BE77 5230 4333 6342                   BIC : TRIOBEBB**

au nom de   PETALES asbl,  
                  Rue des Montis, 16  
                  B-5537 ANHEE

avec mention COTISATION et l'année + NOM  
(les deux noms si couple)

Les familles qui le peuvent sont invitées à majorer leur cotisation afin de soutenir l'association dans ses nombreuses actions... en attendant une reconnaissance officielle, et des subsides réguliers.   Merci !

POUR les **SYMPATHISANTS** (cf art.8 des statuts) une cotisation minimum de 20 € est demandée et donne le droit de recevoir le bulletin de liaison, ainsi que les annonces de nos manifestations ponctuelles organisées par PETALES asbl.

*Les règles pour devenir membres sont fixées à l'article 6 des statuts disponibles dans toutes les réunions régionales.*

**Un membre effectif** est un membre adhérent qui en a fait la demande écrite au Conseil d'Administration qui l'a acceptée et qui, par cela, se propose de s'investir davantage selon ses possibilités dans le travail de l'asbl.

*Il a aussi par ce fait droit de vote à l'Assemblée Générale.*